

N°18 - Maintien des politiques de proximité à l'échelon communal

Rapporteur Mme Primo

Mme PRIMO : Personne n'ignore le débat qui existe aujourd'hui sur les compétences métropolitaines et la volonté des Maires, notamment des communes, car, quelle que soit leurs étiquettes politiques, est affichée la volonté de laisser à l'échelon communal un certain nombre de compétences, et notamment les compétences de proximité. La proposition qui est faite au Conseil Municipal ce soir et ça serait vraiment intéressant qu'on puisse la voter de manière unanime, c'est de détailler quelles sont ses politiques de proximité, en demandant à la Métropole ; alors en même temps, c'est quelque chose qui peut se passer dans ce sens-là, puisque Martine VASSAL, au contraire de Jean-Claude GAUDIN, a proposé, y compris dans ses réflexions, de faire retourner ses politiques de proximité aux collectivités. Donc je crois que c'est le moment d'adopter à l'unanimité cette délibération, parce que l'objectif, c'est qu'effectivement, au niveau des populations, il y ait le moins de nuisances possibles dans le cadre de ces transferts à la Métropole. On vous propose d'approuver cette délibération de maintien des politiques de proximité aux collectivités locales.

MONSIEUR LE MAIRE : Nous avons eu mercredi passé, une véritable surprise, et tous les élus l'ont manifestée. Martine VASSAL va restituer aux communes un certain nombre de compétences. Franchement on a tous été surpris et agréablement surpris. Il y a un travail qui se fait, on nous a déjà donné une partie du document qui va être produit. Elle prenait l'exemple du cimetière, vous vous rendez compte que qu'il est prévu que les cimetières soient gérés par la Métropole, tous les cimetières deviendraient métropolitains. Elle faisait état de la situation, en région parisienne, où ils sont en train aussi de se braquer parce que tout ce qui est géré par la métropole c'est tout à fait, comment dire, irresponsable. Véritablement, il y a quelque chose à changer.

Elle a compris cela et on va certainement arriver à des choses très positives en restituant aux communes un certain nombre de compétences. La proximité, c'est notre force, les gens ne vont pas se plaindre à X ou Y, c'est ici qu'ils viennent, je pense qu'il y a une prise de conscience qui nous paraît très nette,

et je vous propose, et ça serait bien, que l'on puisse le faire à l'unanimité, de voter cette délibération. Madame APOTHELOZ.

Mme APOTHELOZ : Juste quelques mots pour souligner que l'on va voter "pour". Car, il suffit de regarder ce qu'il s'est passé ces dernières semaines, rue d'Aubagne et dans Marseille, aujourd'hui il y a plus de 1000 personnes déplacées, il y a une soixantaine d'immeubles qui sont notifiés insalubres. Depuis 2014, des experts l'avaient dit. Seule la proximité des élus avec les habitants peut permettre de regarder les choses en face et de les étreindre. Forcément on va dans ce sens-là pour tout ce qui est politique de l'aménagement, pour tout ce qui est politique de la ville et politique de l'habitat.

Mme PRIMO : On partage sur ce terrain, il ne faut pas oublier quand même aussi, qu'il y a un service public qui existait auparavant sur l'habitat insalubre et qu'aujourd'hui, il n'existe plus. Quand on parle des conséquences et de la destruction du service public et des conséquences graves que ça peut avoir, la rue d'Aubagne, en est un exemple flagrant et ce n'est que le début de ce qui risque de se passer, si on ne reconstitue pas les services publics qui s'occupaient de l'habitat indigne et de proximité.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.